

Réputés peu dangereux pour l'audition, leurs effets nuisibles sont néanmoins scientifiquement prouvés. Leur identification et leur mesurage permettent de quantifier le niveau d'exposition des salariés et de prendre des mesures adéquates pour en réduire l'influence.

< 20 Hz	<b>infrasons</b>	<i>Les seuils de sensibilité sont subjectifs et donc très variables d'un individu à l'autre.</i>
de 20 Hz à 20 KHz	sons audibles par l'homme	
de 20 à 40 Hz	zone transition entre infrasons et sons audibles par l'homme	
de 40 à 100Hz	sons audibles de basse fréquence	
de 16 à 20 KHz	sons audibles de très hautes fréquence ou « ultrasons de basse fréquence »	
> 20 KHz	<b>ultrasons</b>	

 **EFFETS SUR LA SANTÉ**

	<b>INFRASONS</b>	<b>ULTRASONS</b>
<b>SOURCES INDUSTRIELLES</b>	Machines tournantes lourdes (compresseurs, centrifugeuses...)	Bains à ultrasons (dégraissage), soudage, domaine médical...
<b>SYMPTÔMES</b>	Fatigue, irritabilité, maux de tête, asthénie, troubles de l'équilibre, nausées, stress... À des niveaux plus élevés, les symptômes s'amplifient et peuvent même devenir insupportables.	Par contact : brûlures. Par transmission aérienne : réchauffement des tissus et organes internes, nausées, maux de tête, acouphènes, vertiges, risque d'atteinte auditive.

*Remarque : la sensibilité des individus étant très variable, ces symptômes peuvent apparaître à des niveaux eux aussi très variables.*

 **CONSEILS DE PRÉVENTION (liste non exhaustive)**

**ÉVALUER LE RISQUE**

- En fonction des techniques et des matériels utilisés dans l'entreprise
- Par rapport aux symptômes évoqués par les salariés
- À l'aide d'un sonomètre analyseur de fréquences

**METTRE EN PLACE UNE PRÉVENTION COLLECTIVE**

- **INFRASONS** : matériaux isolants ou absorbants peu opérants ; la seule protection vraiment efficace est la réduction du niveau à sa source (vitesse de rotation plus élevée)
- **ULTRASONS** : encoffrement, éloignement des salariés (surtout pour les femmes enceintes), réduction de la durée d'exposition

**METTRE EN PLACE UNE PROTECTION INDIVIDUELLE**

- **INFRASONS** : protections auditives inefficaces, gants (pour éviter les brûlures)
- **ULTRASONS** : protections auditives (atténuation aussi efficace que pour la fréquence 8000 Hz), gants.

 **VOUS ÊTES ADHÉRENT, AST 25 VOUS CONSEILLE**

**SUIVI MEDICAL** : visites périodiques et examens audiométriques

**INTERVENTIONS PLURIDISCIPLINAIRES** : études de postes, métrologies associées de recommandations effectuées par un technicien en prévention, en collaboration avec le médecin du travail. Ces études se basent sur l'analyse de l'activité réelle de travail.

 **BASE RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIVE**

- Absence de réglementation nationale ou européenne
- Recommandations INRS concernant l'exposition aux infra- & ultrasons (2006)

 **POUR ALLER PLUS LOIN**

<https://www.inrs.fr> : ND 2250